

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2019/02

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	27

L'An deux mille dix-huit et le mardi 12 février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 24 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : Mmes CLAVIER, MOURTEROT, TOUTU, MOULAT et M. SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CASADEBAIG, DUCHATEAU, MOUNAUT, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET.

Présent suppléants : Mmes MESPLE-SOMPS et LECOMTE.

Mme HELIP donne procuration à M. SARRAILH
Mme BARRAQUE donne procuration à M. LABERNADIE

Secrétaire de séance : M. GOMEZ



OBJET : FINANCES – BUDGET AUTONOME SPANC (M49) - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Pour ce point, Monsieur le Président quitte la séance, et laisse la Présidence à Monsieur Fernand MARTIN, 1^{er} vice-président.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

VOTE le Compte Administratif du SPANC de l'exercice 2018 et,

ARRETE ainsi les comptes :

	Prévisions	Réalisations (sans les reports de l'année N-1)	Reports année N-1	Réalisations (avec les articles 001 et 002)	Résultats de clôture 2018 (A)	RAR 2018 (B)	RESULTATS CUMULES (A + B)
Investissement							
Dépenses	4 838 €	- €	0	- €		0	
Recettes	4 838 €	- €	3 628,44 €	3 628,44 €	3 628,44 €	0	3 628,44 €
Fonctionnement							
Dépenses	67 793 €	12 610,62 €	0	12 610,62 €			
Recettes	67 793 €	10 299,00 €	5 492,96 €	15 791,96 €	3 181,34 €		3 181,34 €
TOTAL :					6 809,78 €		6 809,78 €

Compte tenu des restes à réaliser, le résultat cumulé est de 6 809,78 €.

Le Président

Jean-Paul CASAUBON

